

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 2 décembre 2020

Délibération 2020-90-7 : Modalités de sélection 2021

Vu les propositions de la CFVE en date du 26 novembre 2020:

Le Conseil d'administration, réuni en séance le 2 décembre 2020, valide les modalités et critères de sélection Parcoursup 2021 et les modalités de sélection des procédures VAE/DAP/Transfert 2021 pour l'accès aux formations suivantes:

- Formation Architecture
- Formation Paysage

Selon les fiches annexées à la présente délibération.

Fait à Talence, le 2 décembre 2020

Le Président

Jean-Jacques Soulas